ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)
Commission Gouvernement Adopté
AMENDEMENT N° 2925
présenté par Mme Rist
ARTICLE 10
I. – Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :
« « b) Au 7°: ».
II. – En conséquence, au début de l'alinéa 9, substituer à la mention :
$\ll b)$ »
la mention :
« – ».
III. – En conséquence, après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :
« « – les mots : « aux ouvriers sous statut de l'État, aux magistrats, aux militaires et aux fonctionnaires visés à l'article 2 de la même loi » sont supprimés. »
IV. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 10, supprimer les mots :
« , des indemnités et allocations versées en cas de maternité, de paternité ou d'accueil de l'enfant ».
V. – En conséquence, au début de l'alinéa 11, substituer à la première occurrence du mot :
«À»
les mots :

« Au 2° de ».

ART. 10 N° 2925

VI. – En conséquence, après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« « 4° bis Au 3° du même article L. 330-1 , les mots : « à l'article L. 331-8 » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 331-8 et L. 331-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédaction globale d'ordre rédactionnel